

Avis relatif aux participations

Barème des participations en vigueur le 1^{er} juillet 2025

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (« l'Équitable^{MD} ») est heureuse d'annoncer que son conseil d'administration a approuvé un nouveau barème des participations pour la période visée du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

- Le taux d'intérêt pris en compte dans le barème des participations demeurera à 6,40 %.
- Les autres facteurs utilisés pour décider du barème des participations resteront les mêmes.
- Le taux d'intérêt des contrats d'assurance vie entière avec participation (participations en dépôt) demeurera à 3,50 %.
- Le taux d'intérêt de la plupart des avances sur contrat demeurera à 6,50 %.
 - Ce taux s'applique à toutes les avances sur contrat, nouvelles et existantes, et les avances automatiques de la prime. Il s'applique particulièrement aux contrats Équimax^{MD} dont le numéro de contrat à 9 chiffres commence par 3 ou 8.
 - Il se pourrait que les anciens contrats aient un taux sur avance différent, car ce dernier repose sur le taux d'intérêt préférentiel.

Les participations des titulaires de contrat devraient se situer à près de 175 millions de dollars du 1^{er} juillet 2025 jusqu'à la fin de juin 2026.

En tant que titulaire d'un contrat avec participation, vous pouvez obtenir une partie des bénéfices du compte des contrats avec participation sous forme de participations. Chaque année, nous observons le rendement du compte des contrats avec participation. Nous utilisons une formule appelée « barème des participations » pour déterminer la part des bénéfices qui peut être versée sous forme de participations. À partir de là, nous déterminons le montant du versement de participation. Si une participation est déclarée, elle sera versée au titre de votre contrat d'assurance.

Plusieurs facteurs, comme les prestations de décès que nous versons et le rendement de nos placements, peuvent avoir une incidence sur les bénéfices du compte des contrats avec participation. Le montant que nous versons en participations sera touché en conséquence. Chaque année, nous nous assurons que le barème des participations prend en compte l'incidence de ces éléments sur le compte des contrats avec participation.

Comment puis-je obtenir des participations?

Vous payez les primes de votre contrat. Vos primes vont dans le compte des contrats avec participation de l'Équitable. Toutes les prestations, les frais et les cotisations de l'Équitable à son compte de surplus sont payés du compte des contrats avec participation. Les fonds restants sont investis.

Chaque année, nous surveillons le rendement du compte des contrats avec participation. Nous examinons les placements et d'autres facteurs qui ont une incidence sur le compte. Parmi ceux-ci, on retrouve les prestations de décès, les taxes et l'impôt, les frais, les avances sur contrat et les contrats résiliés. Tous ces éléments peuvent changer le rendement du compte. Nous comparons notre évaluation du rendement de ces facteurs au cours de l'année avec les résultats réels. Si les résultats d'un facteur en

particulier étaient meilleurs ou pires que ce que nous avons évalué, cela pourrait avoir un effet positif ou négatif sur la participation versée.

Les participations ne sont pas garanties. Elles peuvent changer et être différentes selon le rendement des placements, le nombre de demandes de réclamation effectuées et d'autres facteurs. Les participations sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Le montant de participation qui vous est versé est déterminé en fonction du barème des participations.

L'illustration que l'on vous a donnée lorsque vous avez souscrit votre contrat d'assurance vie entière avec participation reposait sur le barème des participations en vigueur à ce moment-là. Elle ne représentait pas une projection ni une estimation du rendement futur. Elle vise à vous montrer que le rendement repose sur certaines valeurs qui sont garanties et d'autres qui ne le sont pas. Une illustration montre quel serait le rendement du contrat si le barème des participations de l'illustration demeurerait le même pendant la durée du contrat. L'illustration montre également d'autres exemples de barèmes des participations pouvant influencer sur les valeurs non garanties. L'intention n'est pas de montrer le plus gros changement du barème des participations qui pourrait se produire pendant toute la durée de votre contrat.

Qu'est-ce que cet avis signifie pour vous?

Toute participation que vous avez reçue avant cet avis vous appartient et ne sera touchée d'aucune façon.

Comment les valeurs de votre contrat sont-elles touchées?

Les valeurs de rachat garanties et la prestation de décès de votre contrat d'assurance ne sont nullement touchées non plus. Les valeurs garanties de votre contrat d'assurance continueront de s'accumuler. Pour en savoir davantage sur les valeurs garanties de votre contrat, veuillez consulter le tableau des valeurs garanties dans votre contrat d'assurance.

Vous voulez en savoir davantage?

Pour en savoir davantage sur le barème des participations de 2025-2026 et la politique relative aux participations de l'Équitable, consultez la [page des renseignements sur les participations](#) de notre site Web.

Vous pouvez également communiquer avec votre conseillère ou votre conseiller, ou avec nous, par téléphone ou par courriel aux coordonnées suivantes :

clientcarecentre@equitable.ca **ou** 1 800 668-4095

À propos de l'Équitable

Chez l'Équitable, nous croyons en la force de travailler ensemble. Cela oriente notre façon de collaborer les uns avec les autres, la façon dont nous aidons nos clients et nos partenaires, et la façon dont nous soutenons les communautés où nous vivons et travaillons.

Ensemble, nous et nos partenaires de partout au Canada offrons des solutions en matière d'assurance individuelle, d'assurance collective et d'épargne-retraite. Ainsi, nous aidons nos clients à protéger aujourd'hui tout en préparant demain.

Nous croyons que le monde est meilleur lorsque nous travaillons ensemble à bâtir une vie Équitable pour tous.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une
marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada
1, chemin Westmount Nord, C.P. 1603, succursale Waterloo
Waterloo (Ontario) N2J 4C7 Tél. s. f. : 1 800 722-6615 equitable.ca/fr